



Déclaration FSU11 au CDEN du 14 février 2019

Faire de l'École une priorité nécessite des moyens et une politique ambitieuse. Hélas, tout l'inverse de ce que propose ce gouvernement. Et le ministre Blanquer de bégayer les politiques menées depuis près de 20 ans qui ont conduit à l'augmentation des inégalités scolaires et à la dégradation des conditions de travail des enseignant-es.

Parcoursup, réformes touchant les trois voies du lycée et du baccalauréat, mal nommée « loi pour une école de la confiance », autant de réformes qui vont accroître les inégalités et la sélection entre élèves et établissements. Cette loi remet en cause la liberté d'expression des personnels, fait des cadeaux au privé, instaure l'école du socle, détruit la formation initiale et met l'évaluation à la botte du ministère (suppression du CNEC et création d'un conseil de l'évaluation aux ordres du ministère). S'ajoute à toutes ses attaques contre l'éducation nationale le projet action publique 2022 qui programme la casse du statut de fonctionnaire. Le budget n'est pas en reste : 2650 postes vont être supprimés dans le second degré, 400 postes dans les administrations. Dans le premier degré, les 1800 créations ne compenseront pas les 4000 postes nécessaires pour le dédoublement des CE1 en REP, ce qui dégradera les conditions de travail des élèves et des enseignants partout ailleurs. Rappelons, pour notre académie, que la dotation n'est que de 49 postes alors que la mesure de dédoublement, à elle seule, aurait nécessité 67 postes.

Dans l'Aude, avec une dotation nulle (0 poste) pour la deuxième année consécutive, la carte scolaire ne pourra se faire que par redéploiements des moyens et par de nouvelles dégradations des conditions de travail et d'apprentissage.

Si nous actons positivement les ouvertures proposées, nous regrettons fortement que cela entraîne la fermeture des postes en CMPP et les poste de PDM.

Les postes de rééducateurs en CMPP participent d'une mission de service public importante auprès d'enfants et d'adolescents qui, souvent, n'ont pas d'autre aides. Dans l'Aude, ce sont près de 150 enfants et adolescents et de nombreux autres en attente qui auront à souffrir de ces suppressions de postes. Dans votre projet, vous décidez aussi de fermer les 16 PDM ; ces postes, appréciés par les équipes qui en bénéficiaient, relevaient de mesures qualitatives attribués aux écoles les plus fragiles identifiées comme défavorisés socialement. Pour la FSU, la généralisation de ces dispositifs aurait pu participer à une amélioration du système éducatif ; leur disparition est un très mauvais signal lancé aux usagers du service public d'éducation.

Cette dotation nulle ne permettra pas non plus de faire toutes les ouvertures de classes nécessaires. Ainsi concernant les **effectifs**, près d'1/3 des **écoles maternelles** et 1/4 des écoles élémentaires auront en moyenne des effectifs au-dessus de 25 élèves par classe, parmi ces écoles, 18 auront des moyennes supérieures à 27 ! Si nous insistons sur les effectifs trop chargés, c'est justement parce qu'ils rendent le travail plus difficile, compliquent indiscutablement les conditions d'apprentissage des élèves et plus généralement les conditions de travail des enseignants, qu'ils sont sources de tensions et de difficultés. Et cela, sans même évoquer l'augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou hautement perturbateurs. C'est ce que dénonce de façon récurrente la FSU qui revendique des effectifs inférieurs à 20 élèves en Éducation Prioritaire, et à 25 élèves partout ailleurs sur le territoire.

S'agissant de l'école maternelle, nous voudrions rappeler ici le constat récent fait par le Défenseur des droits qui recommande dans son rapport annuel du 19 novembre dernier d'améliorer le taux d'encadrement en maternelle « de manière significative afin d'assurer au mieux la mise en œuvre des programmes ». La France se classe en effet parmi les pays au plus mauvais taux d'encadrement en maternelle, c'est-à-dire aux effectifs les plus lourds, juste derrière le Chili et le Mexique !

Quant à la scolarisation des TPS, les recherches montrent la corrélation entre scolarisation précoce et réussite future. La scolarisation à 2 ans est un facteur de réussite notamment pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire. Depuis la saignée en postes des années Sarkozy, la scolarisation précoce

est trop souvent utilisée comme variable d'ajustement pour justifier d'une baisse des effectifs globaux alors que l'augmentation démographique de notre département est une réalité attestée par les chiffres de l'INSEE. Il est grand temps d'inverser la courbe et tendre à retrouver les 45% de scolarisation de TPS que nous connaissions en 2000.

Au sujet des ULIS écoles, nous constatons positivement l'ouverture de 2 dispositifs qui montrent le bien fondé des revendications que la FSU a portées dans cette instance même à plusieurs reprises. Par ailleurs, nous aimerions savoir si notre département bénéficiera d'une dotation provenant des 100 postes indiqués au CTM. Ces derniers n'ont pas été comptabilisés dans la dotation académique. Nous profitons de l'occasion pour vous remercier M.le Préfet d'avoir mis en place un groupe de travail sur ce sujet. Nous espérons qu'il sera suivi de fait notamment du côté de l'ARS car le constat est sans appel : notre département est sous-doté en places d'établissements spécialisés et cela participe grandement aux dysfonctionnements vécus avec souffrances par les élèves, les familles, les écoles et nos collègues.

Concernant le second degré, cette année encore, pour les collèges, les documents préparatoires qui nous ont été transmis sont lacunaires, et ne mentionnent ni les moyens spécifiques alloués aux SEGPA, aux ULIS, aux UPE2A, ni les effectifs par niveau qui permettraient de comprendre comment les dotations collège sont attribuées. Cela nous a conduits cette année encore à demander ces renseignements en questions diverses alors qu'il aurait été plus simple de nous les donner à l'avance.

Cette désagréable impression de devoir batailler pour obtenir des informations précises, nos représentants au comité technique ministériel l'ont également éprouvée quand le ministère a tenté de manière un peu désespérée de camoufler les 2650 suppressions de poste dans le 2nd degré et l'augmentation des heures supplémentaires en mélangeant allègrement des ETP heures postes et des ETP HSA (ETP HSA étant une belle contradiction dans les termes !). Ainsi dans les collèges audois, avec 125 élèves de plus, il n'y aura aucune ouverture de classe prévue mais par contre pas loin de 10 postes d'enseignants vont être supprimés, remplacés au 2/3 par des heures supplémentaires ! C'est certain : le compte n'y sera pas et à la rentrée 2019, les élèves audois seront moins bien dotés, comme le confirme la baisse du H/E.

Malgré toutes les tentatives d'enfumage du Ministère, il apparaît clairement qu'il y aura à la rentrée prochaine, dans l'Aude comme partout en France, moins de postes d'enseignants mais pas moins d'élèves et que les effectifs des classes des collèges seront toujours aussi importants : la situation des classes de 4^e et de 3^e va même s'aggraver dans notre département puisque l'effectif moyen par division dépassera les 27 élèves. À croire que le constat du ministère sur l'efficacité des CP dédoublés ne vaille pas pour les collégiens et les collégiennes !

La FSU réclame des effectifs limités à 24 élèves par classe (20 en éducation prioritaire) et des moyens fléchés pour les dispositifs et les options, seul moyen d'offrir à tous les élèves un enseignement de qualité. Mais dans sa logique purement comptable, le ministère ne se soucie que de supprimer des heures de cours et des postes d'enseignants, quitte à dégrader les conditions de travail des personnels en les contraignant à encore plus d'heures supplémentaires.

La FSU soutient toutes les initiatives des personnels et des parents d'élèves qui visent à dénoncer ces conditions de travail et d'enseignement, et en particulier le fait de voter contre ou de s'abstenir sur la répartition des moyens en conseil d'administration. La FSU dénonce fermement les tentatives d'intimidation et de chantage à ce sujet de certains chefs d'établissement.

Enfin, pour terminer, nous nous tournons vers les élu.es pour leur faire part de notre inquiétude concernant l'**école rurale**. Lors de la 1^{ere} conférence nationale des territoires, le président de la République a déclaré que les « *territoires les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économies* » et a annoncé qu' « *il n'y aura plus de fermetures de classes en écoles primaire* ». Un certain Jean-Michel Blanquer a même déclaré le 11 janvier dernier que « *l'école primaire rurale réussit mieux que la moyenne. Sa dimension humaine est au service de l'épanouissement des enfants* ». Mais, année après année, les mesures prises par le ministre de l'Éducation ne vont pas dans ce sens.

L'amplification des conventions ruralité est toujours d'actualité et les leviers d'action mobilisés dans ces projets laissent planer le doute. Le plus souvent ces projets restructurent les réseaux d'écoles, en les concentrant sur un seul site ou en les rapprochant du collège. La logique est celle d'une concentration dans le cadre des regroupements pédagogiques concentrés, avec pour conséquences des fermetures d'écoles et un maillage moins dense des écoles rurales.

A cela s'ajoute la baisse du budget des collectivités territoriales qui se traduit, particulièrement en zone rurale, par moins de services publics donc par une difficulté pour satisfaire les besoins des usagers et assurer les missions. Cette politique remet en cause la prise en compte de l'intérêt général et le rôle irremplaçable tenu par le service public en termes de cohésion nationale. La fermeture des petites écoles concourt à la mise en concurrence des territoires, au sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des pôles urbains, mais aussi au développement de l'offre concurrentielle en matière d'éducation. L'école privée hors contrat est la première bénéficiaire et voit ses effectifs augmenter. Pour la FSU, une restructuration du réseau des écoles qui mènerait à la réduction, voire à la disparition du service public d'éducation dans certains territoires ruraux, et à terme à leur désertification, n'est pas acceptable. L'école rurale a des atouts sur lesquels il faut s'appuyer, comme les effectifs, la taille des écoles, la réussite scolaire ou le lien de proximité avec les familles.

C'est donc d'une autre logique pour le service public d'éducation dont notre département a besoin, comme il faudrait une autre politique fiscale et sociale pour maintenir et développer l'ensemble des services publics à hauteur des besoins dans le pays. Dans un contexte de forte contestation sociale, de revendication d'égalité, de justice sociale, la FSU tient à rappeler que les services publics en général et l'école en particulier sont des instruments indispensables d'égalité et de redistribution des richesses.